

PLAN D'AFFAIRES

INTRODUCTION

L'année 2009 a été marquée par une crise économique mondiale incitant la Ville de Montréal à gérer ses finances avec encore plus de prudence. Le budget 2009 proposait déjà des actions proactives en ce sens, en conformité avec les grandes orientations de l'Administration municipale.

Dès le début de l'année 2009, l'Administration a mis en place des mesures concrètes afin que les effets de la crise affectent de façon moins drastique l'économie de Montréal. Leurs effets se sont fait sentir immédiatement et la Ville entend continuer d'agir de la même façon.

La rigueur et la prudence dans la gestion des finances publiques ont fait en sorte que l'agglomération montréalaise figure parmi celles ayant le mieux résisté au ralentissement économique en Amérique du Nord.

Alors que nous sommes en début d'exercice, l'Administration fait le choix d'agir immédiatement pour protéger l'équilibre budgétaire de 2010 et la santé générale des finances publiques de la ville pour les années à venir. Ceci implique des choix difficiles, mais nécessaires.

Le budget 2010 a été préparé dans le même esprit de rigueur, tout en poursuivant les investissements dans les secteurs d'activité essentiels au développement de la ville. À ce titre, la Ville a entrepris la révision de ses processus d'investissements afin de mieux refléter l'équilibre entre les besoins immédiats et la capacité financière de la Ville à moyen et à long terme. Cet exercice sera effectué avec l'objectif fondamental de protéger la qualité des services aux citoyens et le développement économique.

Enfin, compte tenu de l'ampleur des activités de l'administration municipale, le plan d'affaires 2010 de la Ville de Montréal se présente selon les trois grands engagements de l'Administration à l'égard des citoyens :

- Rendre les milieux de vie plus agréables et sécuritaires;
- Affirmer le leadership de Montréal comme métropole;
- Offrir une administration performante au service des citoyens.

RENDRE NOS MILIEUX DE VIE PLUS AGRÉABLES ET PLUS SÉCURITAIRES

Prendre soin de nos familles et assurer leur sécurité

La famille se trouve au cœur des priorités de la Ville de Montréal depuis plusieurs années. Plusieurs initiatives ont été mises de l'avant afin de conserver, voire d'attirer, les jeunes familles sur le territoire de la ville de Montréal. À ce titre, la politique familiale de la Ville de Montréal a permis l'amorce de plusieurs projets, notamment au niveau de l'offre de logements et de l'offre de services adaptés aux jeunes en matière de culture, de sport et de loisirs. En plus de rendre la Ville plus attrayante, ces nombreux projets contribuent à faciliter l'intégration des familles d'origine diverses.

Construire de nouveaux logements abordables, accroître le parc de logements sociaux et communautaires et rénover des logements existants

La réalisation de l'Opération 15 000 logements, lancée en 2006, en est certainement l'exemple le plus éloquent. Entre le lancement de cette opération et la fin de l'année 2009, plus de 5 170 logements ont été rénovés et plus de 3 360 logements abordables privés ont été construits. De plus, 5 369 logements sociaux et communautaires ont été réalisés ou sont sur le point de l'être. En 2009 seulement, près de 52 M\$ ont été investis dans le cadre des programmes de subventions résidentielles.

Ces efforts se poursuivront en 2010, tant en matière de développement de logements sociaux et communautaires, que de rénovation résidentielle, d'aide à l'accession à la propriété et de construction de logements abordables ou destinés à des clientèles familiales. En 2010, les prévisions budgétaires pour les programmes de subventions résidentielles s'élèvent à plus de 54 M\$.

Par ailleurs, conformément à sa politique familiale, Montréal poursuivra son programme de soutien à l'accession à la propriété en 2010 avec l'objectif de le rendre encore plus avantageux pour les familles avec enfants. Depuis 2004, près de 4 700 ménages ont reçu une aide financière pour s'installer à Montréal. Les constructeurs résidentiels seront aussi incités à intégrer des logements de trois chambres et plus à leurs projets afin de mieux répondre aux besoins des familles.

La Ville de Montréal disposera en 2010 d'une allocation pour construire ou rénover 1 450 logements dans le cadre du programme AccèsLogis du gouvernement du Québec pour soutenir la réalisation de logements sociaux et communautaires. Les familles à faible revenu, les aînés en légère perte d'autonomie et les personnes ayant des besoins spéciaux ou à risque d'itinérance compteront parmi les clientèles prioritaires de ces projets de logements sociaux et communautaires.

Aussi, les efforts amorcés en 2008 pour la promotion de Montréal comme lieu de résidence se poursuivront en 2010, principalement auprès des familles avec enfants. Cette campagne de promotion sera particulièrement marquée par une présence bonifiée sur Internet. Elle viendra appuyer les initiatives déjà en cours, comme l'opération « Week-ends visites libres à Montréal ».

Accentuer la lutte contre les logements insalubres

Au cours des dernières années, Montréal a pris les moyens nécessaires pour agir rapidement concernant les logements insalubres et les propriétaires délinquants. Avec la contribution de l'équipe spéciale d'inspection de la Ville de Montréal ajoutée au travail quotidien effectué en arrondissement, plusieurs actions majeures ont été prises pour lutter contre l'insalubrité. De façon générale, les propriétaires des immeubles inspectés depuis la mise en œuvre du Plan d'action ont donné suite aux avis reçus en corrigeant les non-conformités détectées lors des inspections.

En 2010, alors que l'équipe spéciale d'inspection poursuivra la mise en œuvre du Plan d'action pour l'amélioration de la salubrité des logements, la Ville de Montréal entend resserrer ses actions dans la lutte contre les logements insalubres. Les démarches se poursuivront auprès du gouvernement du Québec afin d'obtenir les modifications à la loi en l'appui à notre stratégie en ce domaine. La Ville de Montréal procédera à un resserrement des contrôles et à un durcissement dans l'application de la réglementation relative aux propriétaires récidivistes récalcitrants. La Ville de Montréal continuera d'agir de façon énergique dans ce dossier. L'objectif ultime est d'offrir une meilleure qualité de logements aux Montréalaises et aux Montréalais.

Poursuivre la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Le contexte économique de récession fait en sorte que de plus en plus de Montréalaises et de Montréalais ont besoin d'aide afin de passer au travers des situations de pauvreté. Par exemple, les différents services alimentaires ont vu leurs revenus diminuer substantiellement alors que la clientèle a augmenté, dans certains cas, de près de 30 %. C'est pourquoi, en matière de développement social, une entente de trois ans a été conclue avec le gouvernement du Québec, pour les années 2009 à 2011, afin de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Cette entente prévoit une enveloppe budgétaire totale de 24 M\$. Pour 2010, ce sont 8 M\$ qui seront investis, soit 1 M\$ de plus qu'en 2009.

La plus grande partie de ces sommes sera directement redistribuée aux groupes communautaires qui viennent en aide aux clientèles les plus démunies de notre société. Principalement, ces sommes seront destinées aux organismes œuvrant en sécurité alimentaire et en itinérance.

Moderniser les équipements sportifs et récréatifs

La Ville de Montréal a à cœur l'épanouissement des familles montréalaises à proximité de leur lieu de résidence. C'est pourquoi elle investit dans la modernisation des équipements sportifs et récréatifs. Par le passé, des investissements majeurs ont permis la réalisation du Taz, du Complexe Benny, une importante modernisation de l'aréna Maurice-Richard, l'annonce de la construction du Centre aquatique et sportif de Cartierville, les rénovations à la piscine du Centre Claude-Robillard et une relocalisation du nouveau Quartier de la Vie.

En partenariat avec le gouvernement du Québec, la Ville élaborera davantage de projets notamment grâce au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives et au programme Infrastructures de loisirs Canada et au Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Grandes Villes du gouvernement du Canada.

Grâce au Fonds de soutien aux équipements sportifs, créé en 2008 par la Ville de Montréal, la majorité des arrondissements ont entrepris dès 2009 des travaux relatifs à leurs installations sportives et récréatives, notamment leurs piscines, pataugeoires et terrains de soccer. Ce fonds permettra la réalisation de projets majeurs, tel le nouveau centre de soccer intérieur à proximité du Complexe environnemental Saint-Michel pour lequel la Ville investit 6,3 M\$, de même que le nouveau complexe sportif multifonctionnel de l'arrondissement Saint-Laurent, avec un investissement municipal de 11,7 M\$.

D'autres investissements majeurs seront également consentis en conformité au Plan d'intervention dans les arénas municipaux, qui vise notamment à remplacer les systèmes de réfrigération afin de respecter les nouvelles normes de protection de l'environnement. À titre d'exemple, Montréal investira 2,2 M\$ pour la rénovation et la mise aux normes de l'aréna Henri-Bourassa, ainsi que 2,2 M\$ pour la mise aux normes de l'aréna Camilien-Houde.

En plus des travaux de modernisation, la Ville de Montréal appuiera le développement d'activités sportives « non traditionnelles » par la création, dès 2010, d'une piste de BMX extérieure, une activité de plus en plus prisée par les jeunes. Les équipements et les activités de sport et de loisirs seront aussi plus accessibles que jamais, grâce à un nouveau service en ligne permettant de s'inscrire aux activités de sport et de loisirs ou de réserver les plateaux sportifs, une innovation qui verra le jour l'an prochain.

Réduire la vitesse dans nos rues et sécuriser les déplacements

La sécurité dans les déplacements demeure une priorité à Montréal puisqu'il s'agit d'une condition essentielle à la qualité de vie des familles. En 2009, le projet pilote des radars photographiques a permis de sensibiliser les automobilistes aux dangers de la vitesse excessive sur les rues locales et en milieu résidentiel. Ce message a été entendu et le bilan routier de Montréal s'améliore constamment.

En 2010, la Ville de Montréal poursuivra ses efforts de limitation de la vitesse en implantant la nouvelle limite de vitesse de 40 km/h dans les zones résidentielles et en menant une campagne de sensibilisation citoyenne. Les modifications législatives nécessaires pour permettre cette réduction de 20 % de la limite de vitesse ont été obtenues du gouvernement du Québec à la suite de demandes insistantes de la Ville de Montréal.

La Ville de Montréal entend également poursuivre en 2010 la mise aux normes des feux de circulation afin de faciliter la traversée des enfants, des personnes âgées et des personnes à mobilité réduite. Cette mesure touche plus de 1 200 feux et s'ajoute aux travaux de modernisation des intersections qui se poursuivent, conformément aux orientations du Plan de transport.

La nouvelle limite de vitesse de 40 km/h, la mise aux normes des feux et la modernisation des intersections auront pour effet d'améliorer la sécurité des piétons, en particulier les enfants, faisant ainsi de Montréal une ville toujours plus attrayante pour les familles.

Maintenir un sentiment de sécurité partout dans la ville

Quand il est question de sécurité, la prévention est cruciale. C'est pour cette raison que la Ville de Montréal a mis beaucoup d'efforts en 2009, de concert avec le milieu communautaire, pour réaliser de nombreux projets de prévention. Ces efforts portent leurs fruits. La contribution du milieu communautaire en ce domaine s'avère d'ailleurs très précieuse, notamment dans ses actions concertées avec le Service de police de la Ville de Montréal, lesquelles ont contribué à la réduction significative du nombre d'homicides reliés aux gangs de rue en 2009.

Ces succès font en sorte que la Ville de Montréal poursuivra en 2010 le soutien accordé aux interventions communautaires dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, Montréal-Nord, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, LaSalle, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Le Sud-Ouest et Ahuntsic-Cartierville.

Les efforts de prévention se traduisent aussi par une présence policière plus soutenue, plus particulièrement dans le métro et sur le réseau routier. Ainsi, la présence continue des policiers dans le métro permet d'accroître le sentiment de sécurité des usagers et des visiteurs; une enquête d'opinion réalisée en septembre 2009 montre d'ailleurs que 80 % des usagers s'y sentent en sécurité.

Cela dit, les activités de prévention ne suffisent pas et la Ville de Montréal intensifiera encore ses efforts de lutte contre la criminalité en 2010 particulièrement dans les secteurs d'activité prioritaires que sont la lutte contre les gangs de rue, la lutte contre la drogue et la cybercriminalité.

Intervenir plus rapidement grâce au nouveau service des premiers répondants

Le déploiement du service des premiers répondants ayant été achevé en 2009 à la suite d'investissements s'élevant à 14 M\$ depuis 2002, les Montréalais bénéficient donc maintenant d'un service entièrement fonctionnel. Ce service, qui permet d'optimiser le temps de réponse afin de porter assistance aux victimes le plus rapidement possible, est disponible dans la totalité des casernes et 1 700 pompiers ont reçu la formation correspondante. Concrètement, ce nouveau service permet de sauver davantage de vie, en raison d'interventions plus rapides sur les lieux d'un appel. Le service prévoit répondre à plus de 50 000 appels au cours de l'année 2010.

Prévenir les risques d'incendie

En matière de sécurité incendie, le nouveau Schéma de couverture de risques de Montréal, approuvé en octobre 2008, est désormais implanté. Ce plan prévoit la mise en œuvre de différents programmes de prévention, tels que la réalisation périodique d'inspections de bâtiments à risques plus élevés et l'optimisation de l'accès à l'eau dans les zones sans réseau de distribution.

En vertu des dispositions du schéma de couverture de risques, les efforts de l'année 2010 porteront sur la restauration de sept des 65 casernes sur le territoire de l'île de Montréal. Ces travaux nécessitent un investissement de 10,9 M\$ et touchent les casernes 5, 37, 44, 56, 65, 67 et 72 situées dans les arrondissements de Ville-Marie, Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, LaSalle, Verdun et Saint-Laurent.

Afficher un parti pris sans équivoque pour le transport collectif et actif

Poursuivre le déploiement de BIXI, à Montréal et à l'international

Le service de vélo en libre-service BIXI, affichant déjà plus de 1 million de déplacements dès sa première année d'implantation, s'est taillé une place prépondérante dans le paysage montréalais. Il se démarque par son originalité, sa facilité d'utilisation et sa grande disponibilité dans les points centraux de la ville. Déjà, BIXI contribue au rayonnement international de Montréal comme ville UNESCO de design, où la créativité et l'excellence en technologies et innovations sont mises de l'avant. De grandes métropoles mondiales telles que Londres et Boston entendent suivre l'exemple de Montréal en adaptant le concept du BIXI. Ce projet majeur assure aux citoyens et aux visiteurs de Montréal un mode de transport alternatif et actif de première classe. Il contribue également à assainir l'air et à améliorer la qualité de l'environnement à Montréal. Ce projet a bénéficié d'un budget de 23 M\$ en 2009.

Développer davantage le réseau cyclable

Afin d'offrir un réseau de plus de 800 kilomètres de pistes cyclables d'ici 2013, la Ville de Montréal intensifiera ses efforts en ce sens en ajoutant 60 nouveaux kilomètres au réseau cyclable au cours de l'année 2010, un investissement de 7,5 M\$.

Montréal a réalisé des pas de géant dans le développement de son réseau cyclable ces dernières années. En 2009, plus de 55 kilomètres de pistes cyclables ont été réalisés dans les différents secteurs de l'île de Montréal, de Sainte-Anne-de-Bellevue à Pointe-aux-Trembles. Les différents réseaux cyclables de Montréal sont désormais reliés grâce aux efforts consentis depuis 2007.

Investir sans précédent dans le service de transport collectif

L'une des caractéristiques de l'Administration actuelle de Montréal, c'est son parti pris pour le transport collectif. En plus d'avoir adopté, après consultation, un Plan de transport innovateur et audacieux en 2008, elle a injecté 150 M\$ additionnels dans le transport collectif, au cours des années 2007 à 2009. Ces investissements supplémentaires, joints à ceux du gouvernement du Québec, ont eu une répercussion positive et ont entraîné un accroissement de 5,3 % de l'achalandage de la clientèle.

Cette tendance à l'accroissement des investissements dans le transport en commun se confirmera en 2010, avec une injection additionnelle de 57,6 M\$. Ainsi, la contribution totale de Montréal affectée à la Société de transport de Montréal s'élèvera en 2010 à 389,6 M\$ soit une augmentation de 17,3 %. Montréal figure donc au premier rang des villes de la Communauté métropolitaine de Montréal pour sa contribution par habitant à une société de transport collectif.

Une part importante de ces investissements a été consacrée à la modernisation du réseau de transport collectif avec pour objectif d'augmenter de 8 % l'achalandage du métro et de l'autobus.

Par ailleurs, la Ville de Montréal portera à 44 M\$ en 2010 sa contribution à l'Agence métropolitaine de transport pour le financement des trains de banlieue et au fonds d'immobilisation métropolitain, soit une augmentation majeure de 11,4 % comparativement à 2009. La Ville de Montréal poursuivra ses démarches auprès d'ADM et de l'AMT afin de concrétiser le projet de navette ferroviaire reliant l'aéroport Montréal-Trudeau au centre-ville de Montréal. Elle finalisera les études

menant à l'implantation d'un premier circuit de tramway et participera au bureau de projet qui réalisera le prolongement du métro vers Anjou et Saint-Laurent.

L'année 2010 verra aussi le début de l'un des projets majeurs figurant dans le Plan de transport de la Ville de Montréal, celui de l'implantation d'un corridor de voies réservées en site propre aux autobus dans l'axe du boulevard Pie-IX. Ce projet, qui doit être terminé en 2013, répond à un besoin majeur en matière de transport dans l'Est de l'île de Montréal.

En offrant un meilleur service de transport collectif et actif, non seulement les Montréalais y gagneront, mais tout le monde y gagnera. L'augmentation de l'achalandage du transport en commun, l'amélioration la qualité de l'air, la diminution de la circulation dans nos rues, la diminution des délais de déplacement profiteront à Montréal et à ses voisins. C'est pour cette raison que des moyens incitatifs seront déployés pour l'utilisation du transport en commun.

Protéger l'environnement

La protection de l'environnement est l'affaire de tous. Depuis 2002, Montréal a posé plusieurs gestes dans ces domaines : adoption du premier Plan stratégique de développement durable, réduction de la consommation énergétique et de la production des gaz à effet de serre.

Nous avons toujours voulu que Montréal soit une ville active et même pionnière en développement durable. Nous avons établi des priorités claires pour la qualité de l'air, la qualité des milieux de vie et la gestion responsable des ressources. En plus de poser des gestes avant-gardistes comme l'adoption d'un règlement qui interdit l'installation de certains appareils à combustibles solides à l'intérieur d'une construction neuve et d'un règlement visant à sanctionner les automobilistes qui laissent tourner inutilement leur moteur à l'arrêt, l'Administration a aussi élaboré un nouveau plan directeur de gestion des matières résiduelles qui introduira la collecte et le traitement des résidus alimentaires.

Montréal a affirmé l'importance du développement durable comme base sur laquelle devait se construire la ville. Les efforts portent leurs fruits car, en décembre dernier, la Ville de Montréal recevait le Prix leadership climatique décerné à Copenhague par les principales organisations environnementales canadiennes pour souligner les meilleures initiatives pour lutter contre les changements climatiques et l'émission de gaz à effet de serre. Montréal s'y est distinguée par son engagement à réduire de 30 % les émissions de GES pour la collectivité d'ici 2020 comparativement à 1990, pour avoir adopté un plan de transport détaillé et complet, ainsi que pour son opposition aux projets qui auraient pour conséquence d'augmenter et de développer l'utilisation de l'automobile.

Montréal veut, bien sûr, assurer la prospérité de la métropole, mais souhaite que cela se fasse dans un environnement sain et agréable. La Ville de Montréal souhaite continuer à donner l'exemple, car les régions urbaines doivent répondre aux grands enjeux planétaires incluant les changements climatiques. C'est pourquoi elle a adopté en 2009 sa politique de développement durable pour les édifices municipaux et poursuivra sa mise en application en 2010, notamment par l'accréditation LEED-Or pour les nouveaux bâtiments.

Réduire davantage nos émissions de gaz à effet de serre

La réduction des émissions des gaz à effet de serre, combinée aux efforts de développement du système de transport collectif et actif, contribue à assainir notre air et à diminuer la fréquence des épisodes de smog. C'est pourquoi la Ville de Montréal poursuivra sur la lancée du premier Plan stratégique de développement durable en assurant la mise à jour des objectifs et des activités prévus dans le Plan pour la période 2010-2015.

Ainsi, en plus des efforts majeurs déjà consentis pour le transport collectif et pour les transports actifs, la Ville poursuivra également ses efforts pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre :

- Remplacement de véhicules automobiles par des véhicules moins énergivores;
- Remplacement de camionnettes à six cylindres par des modèles à quatre cylindres;
- Poursuite de la conversion de véhicules à essence vers des véhicules hybrides ou s'alimentant au biodiésel;

- Rénovation des édifices existants selon le système de pointage LEED Argent, réduisant ainsi la production de gaz à effet de serre des édifices municipaux;
- Finalisation en 2010 du projet d'économie d'énergie aux Muséums nature de Montréal (un investissement de 7,6 M\$ sur trois ans).

Accentuer les efforts de protection, d'acquisition, d'aménagement et de maintien des milieux naturels

La protection des milieux naturels est un volet important de la préservation de notre patrimoine naturel et de la biodiversité. Au mois d'août 2009, la superficie des territoires protégés au sein de l'agglomération atteignait 5,2 % du territoire. Montréal se rapproche ainsi résolument de son objectif de 6 %, soit 3 000 hectares de milieux naturels protégés sur l'ensemble de l'île, conformément à la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels adoptée en 2004. Cela est d'autant plus remarquable que Montréal doit composer avec un fort passé industriel et demeure la ville la plus urbanisée au Québec. Pour les actions de protection et de mise en valeur des milieux naturels, l'Administration entend investir 12 M\$ par année au cours des trois prochaines années.

Parmi les actions prévues en 2010, année internationale de la biodiversité, des investissements seront consacrés à la protection, à l'acquisition, à l'aménagement et au maintien des milieux naturels, incluant notamment le secteur du Faubourg Pointe-aux-Prairies, et à la création de nouvelles « trames vertes » afin de mieux intégrer les milieux naturels lors de développement immobilier, à l'exemple du projet de Pierrefonds Ouest. C'est également en 2010 que sera créé le parc du troisième sommet du mont Royal, un geste concret de protection de la biodiversité urbaine, qui contribue à l'amélioration du milieu de vie des Montréalais.

Privilégier la valorisation des matières résiduelles

La sensibilisation des dernières années à l'importance de réduire les quantités de déchets et de mettre en pratique les 3RV (réduction, réemploi, recyclage et valorisation) porte ses fruits. Chaque petit geste compte et chaque projet entrepris par la Ville contribue à façonner nos habitudes de consommation. Pensons notamment à l'instauration récente de la collecte des résidus verts, aux projets de compostage, à la campagne de sensibilisation à la réduction à la source et à l'intensification du recyclage, notamment grâce à l'extension de la collecte des matières recyclables aux immeubles résidentiels de neuf logements et plus.

En continuité des efforts entrepris, des projets supplémentaires de compostage sont déjà prévus dans certains arrondissements et villes liées de l'agglomération. Ces projets permettront la valorisation d'environ 3 530 tonnes de résidus alimentaires supplémentaires, dans le cadre d'un service de collecte pouvant desservir un potentiel de 35 300 logements.

La Ville entend par ailleurs mettre en œuvre, comme prévu, le Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2010-2014 (PDGMR), adopté en 2009, qui comprend notamment les activités suivantes :

- Acquisition d'outils de collecte des matières recyclables;
- Construction de l'écocentre LaSalle (finalisation des travaux);
- Construction de l'écocentre Saint-Laurent;

- Sensibilisation des citoyens à l'importance de la réduction à la source, du réemploi et du recyclage;
- Valorisation des résidus verts et alimentaires par compostage dans les territoires ciblés.

Accroître l'efficacité des opérations de déneigement

Les opérations de déneigement sur le réseau routier et sur les trottoirs représentent un important défi d'efficacité. La sécurité des piétons ainsi que l'accessibilité au réseau de transport en commun, aux hôpitaux, aux écoles et aux institutions ont d'ailleurs été clairement priorisées par le plan stratégique d'amélioration des opérations de déneigement, mis en place en 2009 en collaboration avec les arrondissements. Une somme de 2,7 M\$ avait alors été allouée pour la réalisation de ce plan d'intervention.

La Ville de Montréal poursuivra également en 2010 ses activités de disposition sécuritaire de la neige. En effet, plus de 5 M\$ ont été investis au cours des deux dernières années pour la réfection de sites d'élimination de la neige, dont la carrière Saint-Michel, le plus important site du genre sur l'île de Montréal.

En 2010, 148,4 M\$ sont prévus pour les opérations de déneigement dont 2,7 M\$ seront dédiés à un effort particulier pour l'entretien des trottoirs au centre-ville.

Poursuivre les efforts pour maintenir la ville propre

La campagne « Ménage ton voisinage », réalisée en 2009 par la Ville de Montréal de concert avec les 19 arrondissements, a permis de sensibiliser les citoyennes et les citoyens à la responsabilité partagée d'entretenir nos milieux de vie. Des oriflammes et des affiches ont ainsi été installées dans les rues, sur les autobus et sur les abribus tout au long de l'été pour sensibiliser la population à la responsabilité de chacun de prendre soin de sa ville.

En 2010, la propreté demeurera une priorité pour la Ville, qui poursuivra plusieurs projets comme la brigade de propreté, l'enlèvement des graffitis sur les propriétés publiques et privées, l'accroissement des activités de propreté (balayage des rues, vidange des paniers de rues, enlèvement de l'affichage sauvage, nettoyage des trottoirs, etc.) et la réalisation de corvées de propreté avec des groupes de citoyens, des organismes et des entreprises. Une somme de 10 M\$ sera allouée pour maintenir ces efforts de propreté.

Améliorer les aménagements dans les parcs

En 2009, conformément aux objectifs de développement durable et de protection des milieux naturels, des investissements consacrés à la protection des grands parcs ont permis de réaliser d'importants travaux, parmi lesquels on retrouve plusieurs améliorations au parc du Mont-Royal, dont le réaménagement de l'entrée Peel et la réfection de l'aire de jeux pour enfants. Le parc-nature du Cap-Saint-Jacques a également fait l'objet d'importants travaux de mise en valeur, avec la restauration des maisons Richer et Brunet.

Ces efforts, qui contribuent grandement à la qualité des milieux de vie des Montréalais, se poursuivront en 2010 avec la réalisation de nombreux projets dans plusieurs lieux très fréquentés, dont le parc La Fontaine, le parc Jarry, le parc de la Promenade-Bellerive, le lac aux Castors et le parc Jeanne-Mance (adoption du plan directeur).

Mais il n'y a pas que les grands parcs ou les parcs-nature qui méritent une attention particulière. Montréal, c'est aussi un demi-million d'enfants qui bougent, qui s'amuse et qui utilisent les parcs de leur voisinage. Le parc devient souvent un prolongement du milieu de vie, il fait partie intégrante du quartier et du lieu de résidence.

La Ville de Montréal consentira ainsi une somme de 21 M\$ pour embellir et améliorer les équipements dans les parcs. Une partie de cette somme sera destinée aux parcs locaux et servira de levier pour les investissements consentis par les arrondissements.

En vue du 375^e anniversaire de Montréal, en 2017, un vaste projet de modernisation et de rénovation de nos infrastructures au parc Jean-Drapeau sera lancé afin de mettre en valeur notre patrimoine. La réalisation de ce projet pourrait générer des investissements publics et privés de plus de 400 M\$.

Afin que Montréal s'affirme davantage comme une ville branchée, l'Administration installera, en 2010, des bornes Internet sans fil permettant à la population d'avoir accès gratuitement au réseau Internet dans les parcs. Cet investissement de 1 M\$ contribue directement à l'amélioration de la qualité de vie à Montréal.

Poursuivre l'amélioration des voies pédestres et cyclables sur le mont Royal

Le projet du chemin de ceinture du mont Royal permettra à tous les visiteurs du mont Royal, par une nouvelle voie pédestre et cyclable, d'avoir accès aux trois sommets du mont Royal. Des investissements de 2,3 M\$ en 2009 ont déjà permis d'ouvrir un nouveau tronçon du chemin de ceinture, reliant le lac aux Castors et la rue Decelles et longeant le cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Des investissements supplémentaires sont prévus en 2010 afin de poursuivre les travaux de réalisation du chemin de ceinture sur le flanc Nord du mont Royal, sur le parc du troisième sommet.

AFFIRMER LE LEADERSHIP DE MONTRÉAL COMME MÉTROPOLE

Faire rayonner la culture et le patrimoine

Montréal doit mettre davantage en valeur ses atouts afin de s'imposer toujours plus comme une métropole culturelle d'avant-garde et consolider sa position de pôle culturel en Amérique du Nord. Ville de créateurs, Montréal se démarque chaque année sur la scène internationale grâce à ses créateurs, mais aussi grâce aux jeunes de la relève qui se distinguent remarquablement et au maillage de toutes les cultures d'origines diverses qui forment la société montréalaise.

Pour que cette effervescence demeure, il faut continuer de soutenir la relève, en appuyant notamment le développement d'ateliers d'artistes et d'artisans, et en renforçant les actions du chantier « Réalisons Montréal, ville UNESCO de design », telles que la tenue de concours de design et d'architecture.

L'année qui vient sera aussi marquée par la mise en œuvre du nouveau Cadre d'intégration en art public, qui favorisera notamment la participation des entreprises et verra à intégrer l'art public dans les stratégies et les projets de la Ville, conformément aux engagements de la Ville de Montréal à la suite du *Rendez-vous novembre 2007 – Montréal métropole culturelle*.

Accroître le soutien au Conseil des arts de Montréal

Dans le souci de porter le budget du Conseil des arts de Montréal à 12,5 M\$ sur une période de quatre ans, l'Administration bonifie de 500 000 \$, dès 2010, le budget consacré au soutien des projets novateurs et créatifs qui font de Montréal une métropole culturelle reconnue à travers le monde. Le budget du Conseil des Arts de Montréal passera donc à plus de 10,9 M\$ en 2010, une hausse de 4,8 %.

Poursuivre la réalisation du Quartier des spectacles

Plus qu'un chantier culturel majeur, le Quartier des spectacles engendre également une importante restructuration urbaine au centre-ville par la création d'un espace unique rassemblant les lieux de création, de diffusion et d'affaires dans un aménagement urbain audacieux. Des investissements importants ont été consentis en 2009 pour l'aménagement urbain du Quartier, dont 4 M\$ pour le plan lumière. Il s'agit d'un projet phare de l'Administration qui vient confirmer la renommée de Montréal comme métropole culturelle.

La réalisation de la Place des festivals, inaugurée en 2009, constituait la première phase de ce grand projet d'aménagement urbain. Ce projet se poursuivra en 2010 avec la livraison de la Promenade des Artistes et du Parterre. D'autres chantiers ont déjà été lancés : la Maison du Festival de Jazz, le 2-22 Sainte-Catherine, le réaménagement du Hall des pas perdus de la Place des Arts et l'Adresse symphonique. Une œuvre d'art public, réalisée à la suite d'un concours national tenu en 2009, sera aussi implantée sur le Parterre, nouvel espace public aménagé face à l'Adresse symphonique.

De plus, la qualité des aménagements de la Place des Festivals a été soulignée, en décembre dernier à Toronto, lorsque la Ville et les concepteurs du projet ont reçu le prestigieux prix du Design Exchange.

Améliorer l'offre de services culturels

Afin de permettre à toutes et à tous un accès facile à la culture, l'Administration montréalaise poursuit le développement du réseau de bibliothèques publiques. Plusieurs actions ont déjà été entreprises ces dernières années, dont la construction de nouvelles bibliothèques, l'amélioration des collections, le prolongement des heures d'ouverture, l'embauche de professionnels pour l'animation et le déploiement des services électroniques, ainsi que l'ajout de nouveaux services en ligne tels que la réservation de documents.

Parmi les principales mesures prévues pour l'année 2010, on retrouve :

- Les travaux pour la mise en place de la bibliothèque virtuelle : acquisition de documents électroniques et de livrels (ebooks), base de données, collections patrimoniales, collections de liens web, interactivité avec les clientèles, etc.
- La construction de la nouvelle bibliothèque Benny dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce;
- La poursuite des travaux pour la construction de la bibliothèque Marc-Favreau dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;
- La poursuite des travaux pour la construction d'une bibliothèque dans l'arrondissement de Saint-Laurent;
- La poursuite des travaux d'agrandissement de la bibliothèque Saul-Bellow dans l'arrondissement de Lachine et de la bibliothèque Pierrefonds dans l'arrondissement de Pierrefonds–Roxboro;
- La poursuite de la mise à niveau des bibliothèques.

En matière de services culturels, la Ville de Montréal, de concert avec ses partenaires publics et privés, lancera la construction du nouveau Planétarium situé en plein cœur du nouveau quartier des sciences de la vie aux abords du stade olympique. Toutes les installations des Muséums nature se trouveront ainsi dans le même quadrilatère au bénéfice des Montréalaises et des Montréalais et de tous les touristes.

Entretenir et mettre en valeur notre patrimoine

Montréal est déterminée à protéger son patrimoine et à le préserver pour les générations futures. La Ville s'était engagée en 2007 à investir 70 M\$ dans la mise en valeur du patrimoine, dont 11,5 M\$ pour la restauration d'immeubles privés. Ainsi, plusieurs projets d'envergure, ainsi lancés au cours des dernières années, connaîtront des développements significatifs à cet égard en 2010, notamment le réaménagement du Square Dorchester et de la Place du Canada.

De plus, le programme de restauration des immeubles municipaux à valeur patrimoniale soutiendra en 2010 les travaux du fort de l'île Sainte-Hélène, du Château Dufresne et du marché Bonsecours. La poursuite des travaux de réaménagement de la Place d'Armes, la restauration des vestiges archéologiques des fortifications du Champ-de-Mars et la réfection des trottoirs et des chaussées de certaines rues du Vieux-Montréal s'ajoutent à la réfection en cours des toitures de cuivre de l'hôtel de ville et du Centre d'histoire de Montréal en matière de mise en valeur de notre patrimoine.

Assurer le positionnement de Montréal à l'international

En 1967, avec l'Exposition universelle, Montréal s'ouvrait définitivement sur le monde. La Ville a poursuivi ses actions d'ouverture en développant des liens privilégiés avec de nombreuses villes d'Amérique, d'Europe, d'Asie ou d'Afrique.

Nos liens avec les métropoles du monde se sont resserrés et ont abouti à des partenariats sociaux, économiques ou culturels qui permettent au savoir de nos créateurs et de nos partenaires de rayonner.

Outre le design et nos créneaux d'excellence que sont, notamment, l'aérospatiale, les sciences de la vie et les technologies de l'information et des communications, le BIXI est devenu, très rapidement, un grand ambassadeur pour Montréal. Plusieurs villes s'intéressent au concept et les discussions en cours pourront certainement aboutir à des ententes concrètes pour la Ville et pour ses créateurs.

Aussi, la présence de Montréal au sein d'organisations internationales demeure très importante pour l'Administration. En effet, la Ville de Montréal occupe une place prépondérante au sein d'organisations telles que l'Association internationale des maires francophones, l'Association des maires pour la paix, Métropolis ou de l'organisation Cités et Gouvernements Locaux Unis dont les membres représentent la moitié de la population mondiale et qui vise principalement à promouvoir une autonomie locale démocratique forte et effective dans le monde entier.

Au cours des prochaines années, la Ville souhaite intensifier cette ouverture par le biais de missions économiques et culturelles qui viendront appuyer les efforts de nos entreprises montréalaises, et par des projets concrets de coopération où Montréal pourra transférer son expertise, notamment Port-au-Prince (Haïti) et Bamako (Mali), deux zones ciblées et priorisées par l'Administration.

Le rayonnement international de Montréal se poursuivra de façon toute spéciale en 2010, alors que le 25^e anniversaire du partenariat entre les villes de Montréal et de Shanghai sera célébré de grande façon.

C'est d'ailleurs à l'invitation personnelle du maire de Shanghai que la Ville de Montréal sera présente à l'Exposition universelle de Shanghai en 2010 et bénéficiera d'un espace d'exposition dans le « Secteur des meilleures pratiques urbaines » réservé à une cinquantaine de villes de par le monde.

L'Espace Montréal présentera le Complexe environnemental de Saint-Michel et les innovations technologiques qui permettent à ce site de devenir progressivement l'un des plus importants parcs de Montréal. Véritable modèle de développement durable, le site du CESM a fait l'objet, au fil des ans, de transformations spectaculaires.

Plus de 3 M\$ y seront investis en 2010, de concert avec le gouvernement du Québec et le secteur privé. Le 14 mai marquera d'ailleurs la Journée de Montréal à l'Expo 2010, un honneur qui permettra à notre Ville de mettre en lumière toute sa créativité.

Notre présence à Shanghai démontrera le savoir-faire des gens d'ici et pourra même permettre de développer des partenariats et de faire des affaires avec des investisseurs intéressés par notre technologie et notre savoir.

Réaliser le Montréal de demain

Portée par des ambitions qui reflètent les talents et la créativité des Montréalais, la Ville de Montréal s'est donné un vaste plan de développement intitulé *Imaginer – Réaliser Montréal 2025*, qui regroupe les principaux projets structurants en cours et à venir au sein de la métropole. La réalisation de plusieurs de ces projets d'envergure, tels les grands hôpitaux universitaires ou le redéveloppement de certains secteurs, nécessite aussi l'engagement concret de partenaires privés et gouvernementaux.

Soutenir la réalisation des projets majeurs de développement

La Ville de Montréal compte plusieurs projets majeurs de développement où elle agit à titre de partenaire de premier plan. Le vaste projet de transformation de l'autoroute Bonaventure, le projet de Montréal Technopôle de la santé, le réaménagement du Canal Lachine et le développement des Muséums nature ne sont que quelques exemples des grands chantiers qui sont prévus ou qui sont en cours.

En 2010, l'Administration montréalaise entend notamment poursuivre sa collaboration avec le gouvernement du Québec, notamment pour la réalisation des grands hôpitaux universitaires. Des interventions sur les infrastructures routières et sur les infrastructures souterraines ont déjà commencé ou sont en voie de l'être, au moment jugé opportun par notre partenaire gouvernemental. Dans le même esprit, la Ville de Montréal a déjà élaboré les plans et devis nécessaires pour soutenir le développement du campus Outremont de l'Université de Montréal.

En collaboration avec l'Université Concordia, une série de travaux de réaménagement ont été lancés dans le secteur, notamment avec la construction du pavillon John-Molson. À cet égard, la Ville de Montréal compte améliorer l'aménagement du domaine public près du campus afin d'optimiser l'usage des lieux publics pour les citoyens et les usagers de ce secteur dense du centre-ville. L'aménagement du boulevard de Maisonneuve entre Peel et Bishop ainsi que celui de la place Norman-Bethune, qui doit se terminer au printemps 2010, sont les premières interventions significatives réalisées par la Ville. L'aménagement du boulevard de Maisonneuve entre Bishop et Saint-Mathieu ainsi que la mise en valeur des rues locales du secteur Concordia font partie des projets à venir. Des investissements de 2,6 M\$ sont prévus pour ces travaux.

Non loin de là, la Ville entend soutenir l'agrandissement du musée des Beaux-arts de Montréal par un nouvel aménagement du domaine public qui intégrera des œuvres d'art que le musée a proposé d'installer.

Stimuler le développement commercial et industriel

Le rayonnement de Montréal sur les scènes locale et internationale passe par des quartiers animés et une qualité de vie exceptionnelle. En ce domaine, les sociétés de développement commercial de Montréal (SDC) sont au carrefour de la vie de quartier et de la vitalité commerciale de la métropole. En 2010, la Ville de Montréal continuera de soutenir leurs activités par un soutien financier de 125 000 \$ pour la réalisation d'études ciblées, visant notamment à dégager des pistes pour assurer une meilleure mise en valeur des artères « traditionnelles » au cœur de la vie des quartiers montréalais.

La Ville de Montréal poursuivra également en 2010 le déploiement du volet commercial du programme réussir@montréal (*PR@M-Commerce*). Mis en place en 2008, ce programme bénéficie d'un investissement de 22,6 M\$ sur deux ans et vise plus de 40 artères commerciales de l'agglomération, avec pour objectif d'améliorer l'aspect architectural des commerces et du patrimoine immobilier en favorisant le recours au design. Ce programme est l'un des outils de la Ville pour revitaliser les artères commerciales des quartiers montréalais.

La Ville de Montréal poursuivra également les activités du *PR@M-Industrie*, doté d'un financement de 48 M\$ jusqu'en 2018, qui s'adresse aux propriétaires d'immeubles non résidentiels désireux de procéder à la construction, la reconversion ou l'agrandissement d'un bâtiment industriel.

Le programme de soutien aux projets visant à éliminer les nuisances causées par des bâtiments à usage dérogatoire, le *PR@M-Revitalisation*, est doté d'un financement 9 M\$ jusqu'en 2011. L'année 2010 verra également le développement des termes d'un programme similaire visant à accélérer l'élimination des terrains contaminés, le *PR@M-Décontamination*.

Par ailleurs, l'Administration déposait en mars 2009 son « Partenariat en économie sociale pour un développement solidaire et durable ». Ce partenariat vient souligner l'importance de l'économie sociale à Montréal en raison de la création de richesse, de la création d'emplois et de la façon dont elle peut revitaliser certains quartiers et améliorer la qualité de vie des citoyennes et des citoyens.

Cette entente entre la Ville de Montréal et ses partenaires en économie sociale est assortie d'une aide financière de 150 000 \$ par année jusqu'en 2012 pour la mise en place de services spécialisés en entrepreneuriat collectif offerts par les CLD et les CDEC.

OFFRIR UNE ADMINISTRATION PERFORMANTE AU SERVICE DES CITOYENS

Rénover et moderniser nos infrastructures

Chaque jour, Montréal produit 2,8 millions de mètres cubes d'eau, laquelle est distribuée dans plus de 6 000 kilomètres de conduites d'aqueduc principales et secondaires. À cela s'ajoutent des usines de traitement de l'eau potable, d'immenses réservoirs et des stations de pompage. Nous traitons 2,5 millions de mètres cubes d'eaux usées par jour à notre usine de traitement des eaux usées qui sont acheminés par des milliers de kilomètres de conduites d'égouts. L'entretien de ces infrastructures constitue un réel défi.

Grâce aux investissements des dernières années, l'Administration montréalaise a réalisé de multiples travaux, modernisé de nombreuses conduites et rénové plusieurs installations.

La Ville compte également plus de 5 600 kilomètres de rues et de routes. Ces infrastructures nécessitent une attention constante et les investissements nécessaires doivent être consentis afin de protéger notre patrimoine d'infrastructures.

Produire une eau potable qui répond aux plus hauts standards de qualité

Les travaux de mise aux normes des usines de production d'eau potable se sont poursuivis en 2009 par des interventions aux usines Charles-J.-Des-Baillets et Atwater. Des travaux complémentaires se sont aussi poursuivis pour la mise à niveau des grands réservoirs, dont Châteaufort, Dorval, Pointe-Claire et McTavish.

La réalisation des travaux de mise à niveau et de mise aux normes des usines de production d'eau potable se poursuivra en 2010, avec la réalisation de travaux aux usines Charles-J.-Des-Baillets, Atwater et Pierrefonds, en particulier pour la consolidation de leur réseau électrique.

Réduire les fuites d'eau dans le réseau d'aqueduc

En 2003, l'Administration a estimé à 40 % les pertes d'eau potable reliées aux fuites dans le réseau. Afin d'assurer une sécurité dans l'approvisionnement en eau potable et afin d'atteindre de hauts standards de qualité, des interventions seront effectuées dans le réseau encore cette année.

De nombreuses conduites ont déjà été modernisées ou changées dans leur entièreté dans le cadre des importants travaux de réfection en cours. Plusieurs travaux similaires seront entrepris ou poursuivis au cours de l'année 2010. De plus, les travaux de renouvellement des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout se poursuivront en 2010 et bénéficieront d'un investissement de 42,5 M\$.

Améliorer l'assainissement des eaux usées

Avant d'être rejetées dans le fleuve, les eaux usées font l'objet d'un assainissement qui permet d'améliorer la qualité de l'eau puisée par les usines de traitement de l'eau potable situées en aval. La Ville de Montréal améliorera ce processus d'assainissement en entreprenant, dès 2010, l'implantation du processus d'ozonation à l'usine de traitement des eaux usées Jean-R.-Marcotte, un investissement majeur de 150 M\$, incluant une contribution municipale de 22,5 M\$.

L'année 2010 verra aussi le début de la construction de différents bassins de rétention des eaux afin de réduire les risques et les dommages environnementaux causés par les déversements et les inondations.

Poursuivre la réparation de nos rues

Depuis 2002, l'Administration a entrepris le plus important chantier de réfection des infrastructures de son histoire. Concrètement, les montants investis servent à la réfection du réseau routier, à la construction et la réhabilitation des viaducs, des ponts et des tunnels, à l'amélioration de la signalisation, à la réalisation de chantiers d'envergure ainsi qu'au réaménagement des intersections pour les rendre plus sécuritaires.

Entre 2006 et 2009, ce sont plus de 600 kilomètres qui ont fait l'objet de réfection ou de reconstruction. En 2009 seulement, plus de 145 km de notre réseau routier ont été reconstruits ou réhabilités. Cela représente des investissements de 120 M\$. Ces travaux se poursuivront en 2010 sur les artères considérées comme prioritaires. Une attention particulière sera portée aux rues du centre-ville et aux mesures d'apaisement et de sécurisation des intersections, et à l'aménagement de quartiers verts le long de certaines artères.

Rapprocher la Ville de tous les citoyens

Le défi d'une grande ville comme Montréal réside dans le fait qu'elle se doit de rester humaine et accessible, toujours à l'écoute des citoyens. Des efforts ont donc été consacrés afin de rapprocher la Ville des citoyens en leur permettant de bien cerner les défis de la Ville, de pouvoir partager leurs idées et leur savoir et surtout d'avoir recours à des ressources compétentes et disponibles pour leur répondre.

Faciliter l'accès aux services

Depuis maintenant deux ans, le service 311 a répondu à près de 2 millions d'appels de citoyens de tous les arrondissements. Les citoyens peuvent aussi avoir accès à des services ou à des informations par Internet 24 h sur 24 ou encore en se rendant à l'un des nombreux comptoirs de service.

Pour 2010, la Ville de Montréal entend poursuivre le développement de services en ligne et l'optimisation du service 311 de façon à répondre encore plus efficacement et plus rapidement aux questions des Montréalaises et des Montréalais.

Par ailleurs, la Ville de Montréal poursuit ses efforts en matière d'accessibilité universelle, afin de rendre ses services toujours plus accessibles aux personnes souffrant d'un handicap. Un plan triennal en accessibilité universelle a ainsi été adopté en 2009, lequel s'adresse aux services municipaux comme aux promoteurs de projets importants afin que l'accessibilité universelle soit une préoccupation partagée.

Plusieurs interventions importantes sont prévues à compter de 2010, lesquelles viseront notamment les immeubles suivants :

- le complexe Sophie-Barat;
- le centre Roussin;
- la bibliothèque Rosemont;
- le centre sportif Jean-Rougeau;
- le centre Monseigneur Pigeon;
- le carrefour Saint-Eusèbe.

Favoriser une plus grande participation à la vie démocratique

En matière de démocratie, la Ville de Montréal a accordé un appui important au Chantier sur la démocratie, dont les travaux ont mené au développement d'un nouvel outil qui favorise la mobilisation et l'expression citoyenne, à savoir, le *droit d'initiative en consultation publique*. Le droit d'initiative en matière de consultation publique est une réponse à une demande de la société civile, exprimée pour la première fois il y a vingt ans et reprise notamment lors du Sommet de Montréal.

Il permettra aux citoyens d'obtenir des consultations publiques sur des projets qu'ils souhaitent mettre de l'avant. Par ce droit, les citoyens pourront influencer le développement d'un projet innovateur et mobilisateur, et ce, avant même son adoption par les instances politiques. La Ville de Montréal travaille par ailleurs à la création prochaine d'un site Internet sur la participation citoyenne.

Offrir une administration plus efficiente au service des citoyens

Assurer l'efficience de l'octroi et de la gestion des contrats publics et des projets

La Ville de Montréal revoit présentement entièrement le processus d'octroi et de gestion des contrats publics et des projets pour en améliorer l'efficience. Durant cette période d'examen, les travaux déjà entrepris pourront être poursuivis et certains nouveaux travaux pourront être entrepris selon des critères déterminés par l'Administration. Par exemple, des travaux pourront être entrepris s'ils sont nécessaires pour assurer la sécurité des personnes, s'ils sont déjà entamés ou s'ils impliquent le versement d'une aide financière ou d'une contribution de la part d'un palier de gouvernement supérieur ou d'un partenaire privé.

Ce faisant, la Ville de Montréal maintient ses priorités de développement et continue de jouer un rôle de premier plan en tant que métropole du Québec. À terme, la révision en cours permettra d'optimiser l'atteinte des objectifs municipaux sans aucun impact sur la qualité des services aux citoyennes et aux citoyens.

Élargir le rôle des commissions municipales

La Ville de Montréal dispose de six commissions permanentes au conseil municipal, formées d'élus de tous les partis. Leur mission première est d'être un lieu d'analyse, de réflexion et de recommandation, afin d'éclairer la prise de décision des membres du conseil et de favoriser la participation citoyenne.

En 2010, la Ville élargira le mandat des commissions et fera en sorte que leurs responsabilités soient à la fois plus larges et mieux définies. L'objectif est de permettre aux élus d'être clairement imputables et davantage parties prenantes des décisions.

La Commission de la présidence a reçu le mandat d'évaluer le rôle et les responsabilités des commissions, ainsi que les liens entre les commissions du conseil et le comité exécutif.

La Commission déposera, en mars 2010, auprès des membres du conseil municipal, des recommandations détaillées pour :

- améliorer la gouvernance municipale, notamment en ce qui a trait à l'octroi des contrats;
- conférer un haut niveau de responsabilité et d'imputabilité à l'ensemble des élus;
- préciser les différentes responsabilités sous le signe de la cohésion.

Redonner à la Ville une plus grande expertise

Dans la foulée de l'exercice de renforcement du processus d'octroi et de gestion des contrats publics et des projets, la Ville de Montréal se doit aussi de renforcer l'expertise nécessaire à l'exercice de la maîtrise d'œuvre et du contrôle dans tous les domaines nécessitant une intervention municipale. La Ville de Montréal entend donc intégrer, au cours de l'année qui vient, de nouvelles ressources lui permettant d'accroître et de maintenir à l'interne sa propre expertise dans divers domaines, dont principalement la gestion de projets, l'ingénierie, l'approvisionnement, les services juridiques et le contrôle financier. À cet effet, la Ville de Montréal entend consacrer une enveloppe de 10 M\$.